

DÉLIBÉRATION N°2020-21_42
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 14 décembre 2020

5- Affaires statutaires

5.3 « Désignation d'un représentant étudiant, membre du conseil d'administration, appelé à siéger au conseil stratégique du SUP-FC »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 16 Membres représentés : 7 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 10 Suffrages exprimés : 23
---	--

VU les statuts du Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification de l'UFC (SUP-FC).

L'article 4.4 des statuts du SUP-FC prévoit que son Conseil Stratégique comprenne deux membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration de l'UFC, dont un étudiant.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un étudiant qui sera appelé à siéger au Conseil Stratégique du SUP-FC pendant la durée de son mandat.

Messieurs Matthieu GUINEBERT et Bastien HECHE, étudiants à l'université de Franche-Comté et membres du collège « usagers » au conseil d'administration, se présentent pour siéger au conseil stratégique du SUP-FC.

À l'issue du vote secret réalisé via l'outil de vote Zoom, les résultats sont les suivants :

	Membres présents	Membres représentés	Total
Matthieu GUINEBERT	13	5	18
Bastien HECHE	3	2	5
Abstentions			10

Le conseil d'administration désigne Monsieur Matthieu GUINEBERT pour siéger au Conseil stratégique du SUP-FC.

Besançon, le 17 décembre 2020



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté